

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019
COMPTE RENDU SOMMAIRE

DELEGATION DE SIGNATURE – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport de Monsieur Frédéric BOUCHET

Conformément à l'article L. 2122.21 du code général des collectivités territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que vous m'avez accordée par délibération du 16 avril 2014, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions qui ont été prises pour la période du 1^{er} février au 7 mars 2019, à savoir :

- 1) Décision en date du 31 janvier 2019 prise par le maire ou son représentant pour solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir des subventions les plus élevées possibles au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux pour le projet de réaménagement de la promenade des Cordeliers.
- 2) Décision en date du 31 janvier 2019 prise par le maire ou son représentant pour solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir des subventions les plus élevées possibles au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local pour le projet de réaménagement de la place de la Libération.
- 3) Décision en date du 31 janvier 2019 prise par le maire ou son représentant pour signer le contrat de cession du droit d'exploitation avec la Cie Chickadee pour le spectacle « L'île très mystérieuse » qui a eu lieu au théâtre municipal le vendredi 15 février 2019 à 20h30. La Ville de Louhans-Châteaurenaud a versé à l'association la somme de 650 € et a pris en charge les frais de SACD, SACEM, CNV et les repas pour l'équipe artistique.
- 4) Décision en date du 14 février 2019 prise par le maire ou son représentant pour solliciter le Conseil départemental afin d'obtenir des subventions les plus élevées possibles pour les travaux d'amélioration de performance énergétique consistant au remplacement des menuiseries extérieures et au renouvellement de l'installation de chauffage de l'Ecole de Musique Municipale.
- 5) Décision en date du 14 février 2019 prise par le maire ou son représentant pour conventionner avec l'Etoile Louhannaise afin d'encadrer les temps d'animation pédagogique incluse dans le dispositif CLAS les mardis et les jeudis de 16h30 à 18h00, pour la période s'étalant du mardi 6 novembre 2018 au jeudi 4 juillet 2019. Ces actions sont mises en place sur le groupe scolaire Vial-Vincent et Nelson Mandela. Les conditions financières étant de 25 €/heure.
- 6) Décision en date du 16 février 2019 prise par le maire ou son représentant pour conclure un marché d'acquisition et livraison de fournitures administratives avec la Société CYRANO BOURGOGNE de Fleurville (71), offre la plus avantageuse des 3 entreprises consultées, pour un montant de 4 314,18 € TTC réparti comme suit :
 - Lot N°1 : Articles d'écriture, petites fournitures et petits matériels pour 454,32 €
 - Lot N°2 : Articles de classement, façonnés pour 1 492,98 €
 - Lot N°3 : Papier pour 2 366,88 €
- 7) Décision en date du 16 février 2019 prise par le maire ou son représentant pour signer l'avenant N°1 au marché de transports scolaires Henri Vincenot avec KEOLIS Val de Saône de Chatenoy le Royal (71) pour l'expérimentation d'un nouveau circuit à compter du 5 mars jusqu'au 7 juillet 2019, augmentant le montant du marché de 3 015 € HT et portant ainsi le marché initial à 132 705,77 € HT.
- 8) Décision en date du 21 février 2019 prise par le maire ou son représentant pour conventionner avec l'Etoile louhannaise pour l'encadrement du temps méridien au sein des écoles élémentaires Vial/Vincent et Nelson Mandela. Les conditions financières sont de 20 €/heure.
- 9) Décision en date du 21 février 2019 prise par le maire ou son représentant pour signer le contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association Ofam Productions pour le spectacle « La Boîte à musique enchantée » programmé le 8 mars 2019 à 20h30 à la salle polyvalente de Châteaurenaud. La Ville de Louhans-Châteaurenaud versera à l'association la somme de 1 425 € et prendra en charge les frais de SACD, SACEM, CNV, les repas et les nuitées pour l'équipe artistique.
- 10) Décision en date du 25 février 2019 prise par le maire ou son représentant pour signer l'avenant à la convention avec l'Union Locale du syndicat CGT pour la mise à disposition des locaux située au 1^{er} étage de l'immeuble du 15, rue F. Bourgeois, pour un usage administratif.
- 11) Décision en date du 25 février 2019 prise par le maire ou son représentant pour signer une convention avec l'Elan Gagnant pour la mise à disposition de la salle de réunion située au 1^{er} étage de l'immeuble du 15, rue F. Bourgeois, pour un usage administratif.

12) Décision en date du 26 février 2019 prise par le maire ou son représentant pour conclure un marché de location de sanitaires temporaires pour l'école Henri Vincent pour la période du 25 février au 8 juillet 2019 avec l'entreprise WC Loc – Saint Appolinaire (21) pour un montant de 6 955,09 € TTC.

Décision : Dont acte

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUX COMMISSIONS MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS - DEMISSION DE MONSIEUR ANTHONY BERNARD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour procéder à la nomination du représentant de la liste aux divers commissions et organismes, **DESIGNE** Madame Anne VARLOT pour siéger au sein des commissions et institutions suivantes :

- Commission municipale « Sécurité »,
- Commission municipale « Action Sociale et Solidarité »,
- Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

FINANCES LOCALES – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DU BUDGET GENERAL DE LA VILLE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **DECLARE** que le compte de gestion du budget général de la Ville de Louhans-Châteaurenaud_dressé par le Receveur pour l'exercice 2018 visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

FINANCES LOCALES – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DU BUDGET ANNEXE « PORT, AIRE DE CAMPING-CAR ET CAMPING MUNICIPAL » DE LA VILLE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe « Port, Aire de camping-car et Camping Municipal » de la Ville de Louhans-Châteaurenaud_dressé par le Receveur pour l'exercice 2018 visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

FINANCES LOCALES - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DU BUDGET ANNEXE « LA COLLINE 2 » DE LA VILLE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **DECLARE** que le Compte de Gestion du budget annexe « La Colline 2 » de la Ville de Louhans-Châteaurenaud_dressé par le Receveur pour l'exercice 2018 visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - DESIGNATION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LA PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **DESIGNE** Monsieur Jacques MOUGENOT, pour présider la séance au cours de laquelle seront adoptées les délibérations relatives aux Comptes Administratifs.

FINANCES LOCALES – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL DE LA VILLE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et par 19 voix POUR, 5 voix CONTRE (Mmes BONIN, RAMEAU et MATHY et MM. JUILLARD et LONGIN) et 4 ABSTENTIONS (Mme REYMONDON et MM. LARGE, MILLIAT et COMPAGNON), **ADOpte** le Compte Administratif du budget général de la Ville de Louhans-Châteaurenaud au titre de l'exercice 2018.

FINANCES LOCALES – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « PORT, AIRE DE CAMPING-CAR ET CAMPING MUNICIPAL » DE LA VILLE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **par 19 voix POUR, 5 voix CONTRE (Mmes BONIN, RAMEAU et MATHY et MM. JUILLARD et LONGIN) et 4 ABSTENTIONS (Mme REYMONDON et MM. LARGE, MILLIAT et COMPAGNON), ADOPTE** le Compte Administratif du budget annexe « *Port, Aire de Camping-car et Camping municipal* » de la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD pour l'exercice 2018.

FINANCES LOCALES – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « LA COLLINE 2 » DE LA VILLE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité, ADOPTE** le Compte Administratif du budget annexe « *La Colline 2* » de la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD au titre de l'exercice 2018.

FINANCES LOCALES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET GENERAL DE LA VILLE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **par 20 voix POUR, 5 voix CONTRE (Mmes BONIN, RAMEAU et MATHY et MM. JUILLARD et LONGIN) et 4 ABSTENTIONS (Mme REYMONDON et MM. LARGE, MILLIAT et COMPAGNON), APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget général de la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD comme indiqué ci-dessous :

	CHAP/CPT	DEPENSES	RECETTES
Compte de réserve pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement	1068		589 512,89 €
Report en section de fonctionnement	002		1 116 729,78 €
Report en section d'investissement	001	372 047,89 €	

FINANCES LOCALES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET ANNEXE « PORT, AIRE DE CAMPING-CAR ET CAMPING MUNICIPAL » DE LA VILLE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **par 19 voix POUR, 5 voix CONTRE (Mmes BONIN, RAMEAU et MATHY et MM. JUILLARD et LONGIN) et 4 ABSTENTIONS (Mme REYMONDON et MM. LARGE, MILLIAT et COMPAGNON), étant précisé que M. MOUGENOT s'est absenté lors du vote de la délibération, APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget annexe « *Port, Aire de camping-car et Camping municipal* » de la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD comme indiqué ci-dessous :

	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
Report en section de fonctionnement	002		12 596,14 €
Report en section d'investissement	001		12 754,95 €

FINANCES LOCALES – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **par 20 voix POUR, 9 voix CONTRE (Mmes BONIN, RAMEAU, REYMONDON et MATHY et MM. JUILLARD, LARGE, MILLIAT, COMPAGNON et LONGIN), ADOPTE** le Budget Primitif de la Ville de Louhans-Châteaurenaud de l'exercice 2019, **PRECISE** que le Budget Principal 2019 est voté par nature :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « Opérations d'équipement » :
 - N°111 : Acquisitions immobilières
 - N°112 : Acquisitions mobilières
 - N°113 : Travaux dans les écoles
 - N°114 : Travaux bâtiments culturels
 - N°115 : Travaux bâtiments et terrains sportifs
 - N°116 : Autres bâtiments
 - N°117 : Travaux de voirie et réseaux.

FINANCES LOCALES – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU « PORT, AIRE DE CAMPING-CAR ET CAMPING MUNICIPAL » DE LA VILLE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **par 20 voix POUR, 3 voix CONTRE (Mmes BONIN, RAMEAU et MM. JUILLARD) et 6 ABSTENTIONS (Mmes REYMONDON et MATHY et MM. LARGE, MILLIAT, COMPAGNON et LONGIN), ADOPTE** le budget primitif du « *Port, Aire de camping-car et Camping municipal* » de la Ville de Louhans-Châteaurenaud au titre de l'exercice 2019 arrêté comme ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	96 340 €	27 144 €
Recettes	96 340 €	27 144 €

FINANCES LOCALES – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT « LA COLLINE 2 » DE LA VILLE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité, ADOPTE** le budget primitif du lotissement « *La Colline 2* » de la Ville de Louhans-Châteaurenaud au titre de l'exercice 2019 arrêté comme ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	65 077 €	65 075 €
Recettes	65 077 €	65 075 €

FINANCES LOCALES – TARIFS MUNICIPAUX 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **par 24 voix POUR et 5 voix CONTRE (Mmes BONIN, RAMEAU et MATHY et MM. JUILLARD et LONGIN), FIXE** les tarifs municipaux 2019 selon les dispositions reprises dans le tableau joint à la délibération.

FINANCES LOCALES – IMPUTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité, DECIDE** l'inscription en investissement des dépenses présentées ci-dessous à l'opération budgétaire N°112 « *Acquisitions mobilières* » :

- Divers matériels et mobiliers administratifs (informatique, équipement de bureaux, etc),
- Divers matériels et mobiliers pour les ateliers municipaux, l'école de musique, les restaurants scolaires, les bâtiments communaux et autres services administratifs,
- Mobilier urbain, signalisation et jeux d'extérieur,
- Matériel de voirie et espaces verts,
- Matériel et mobilier pour le musée et l'Hôtel Dieu et l'ensemble des services de la collectivité.

FINANCES LOCALES – MAINTIEN DANS L'ACTIF ET DANS L'INVENTAIRE DES BIENS DE FAIBLE VALEUR ACQUIS EN 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité, DECIDE** le maintien à l'actif et à l'inventaire des biens de faible valeur acquis au cours de l'exercice 2018.

FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **par 18 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme REYMONDON et MM. LARGE, MILLIAT et COMPAGNON), étant précisé que 7 conseillers municipaux membres desdites associations ne prennent pas part au vote, DECIDE** d'allouer les subventions de fonctionnement aux associations telles que présentées.

FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité**, **APPROUVE** l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations visées ci-dessous, lesquelles seront prélevées sur le crédit ouvert à l'article 6574 du Budget Primitif 2019. Il est précisé que les Conseillers municipaux membres des dites associations ne prennent pas part au vote.

- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 6 500 € à l'association l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne,
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 603,72 € à l'association Radio Bresse,
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Orchestre Municipal d'Harmonie,
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Amicale du don du sang pour l'organisation des collectes,
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € à « l'Amicale des conscrits des classes en 9 » pour l'organisation de la vague des conscrits le 27 avril 2019,
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Batterie Fanfare pour ses participations aux cérémonies commémoratives

FINANCES LOCALES – CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD ET SON CCAS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **par 20 voix POUR et 9 ABSTENTIONS** (Mmes **BONIN, RAMEAU, REYMONDON et MATHY** et MM. **JUILLARD, LARGE, MILLIAT, COMPAGNON et LONGIN**), **DECIDE** d'allouer au CCAS une subvention d'équilibre de 140 000 €, **APPROUVE** les termes de la convention de fonctionnement et de moyens entre la Ville de Louhans-Châteaurenaud et le Centre Communal d'Action Sociale, pour l'année 2019, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec le Centre Communal d'Action Sociale.

DOMAINE ET PATRIMOINE – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES EN 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité**, **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2018 sur le territoire de la Ville de Louhans-Châteaurenaud.

INTERCOMMUNALITE – MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM' (BLI') – AVIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité**, **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la modification des statuts de la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' pour ajouter la compétence facultative « *Accueil de loisirs et accueil jeunes périscolaires limités au mercredi toute la journée* », **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la modification des statuts de la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' pour exercer la compétence facultative « *Animation et la coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance* », **PREND ACTE** de la mise à jour des statuts résultant de l'harmonisation des compétences telles que définies par les délibérations N° 201/193 et N° 2018/113 de BLI'.

FONCTION PUBLIQUE – CREATION, SUPPRESSION ET MODIFICATION DE POSTES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **par 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (Mmes **BONIN, RAMEAU et MATHY** et MM. **JUILLARD et LONGIN**), **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées au 1^{er} avril 2019, 11 octobre 2019 et 1^{er} décembre 2019, **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.

CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT CIE PIECES ET MAIN D'ŒUVRE 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'**unanimité**, **APPROUVE** l'attribution de subvention exceptionnelle de 1 000 € à la compagnie « Pièces et main d'œuvre », étant précisé que les conseillers municipaux membres de cette association ne prennent pas part au vote et que les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif 2019, **ADOpte** les termes de la convention tripartite de partenariat, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec BLI et la compagnie « Pièces et main d'œuvre ».

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – ADHESION A L'ASSOCIATION ORCHESTRE A L'ECOLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité, APPROUVE** l'adhésion à l'Association Orchestre à l'école, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion, **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6281 du Budget Primitif 2019.

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ DE TRAVAUX - AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA LIBERATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **par 20 voix POUR et 9 voix CONTRE** (Mmes **BONIN, RAMEAU, REYMONDON et MATHY** et MM. **JUILLARD, LARGE, MILLIAT, COMPAGNON et LONGIN**), **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux correspondant après lancement d'une consultation d'entreprises conformément au Code des marchés publics, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de tout organisme financeur.

COMMANDE PUBLIQUE – DEMATERIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE - AVENANT N° 3

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité, APPROUVE** l'avenant N° 3 consistant à modifier le service de télétransmission des actes de la collectivité au contrôle de légalité, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant.

Le Maire,

Frédéric BOUCHET

Affiché à la Mairie de LOUHANS-CHATEAURENAUD et à l'annexe de la Mairie à CHATEAURENAUD
le

Les délibérations, revêtues de leur caractère exécutoire, sont consultables au Secrétariat Général aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.